

DESCRIPTION & MODE D'EMPLOI

Le Bel Ordinaire (BO), espace d'art contemporain, est l'un des outils de développement culturel de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, ayant pour objectifs de :

- *renforcer la diffusion des arts visuels sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CAPP),*
- *soutenir la création contemporaine en favorisant la présence artistique sur le territoire,*
- *permettre à tous un accès à la création contemporaine.*

Pour les atteindre, le BO développe :

- *Des expositions tout au long de l'année : monographiques, collectives, thématiques ou encore partant du point de vue d'un commissaire invité.*
- *Des évènements comme* les apparitions *(parcours art contemporain et patrimoine) ou la manifestation* Ouvrez l'œil *dédiée au graphisme.*
- *Un programme de résidences d'artistes.*
- *Un travail de médiation et de sensibilisation avec des visites adaptées, des ateliers et des projets pédagogiques destinés à tous les publics.*

Le BO souhaite proposer à ses publics de partager des expositions, rencontres et expériences avec des artistes émergents ou confirmés dont la démarche artistique s'appuie sur un questionnement de notre société, de ses modes de fonctionnement et de ses évolutions. Dans la logique de son appellation, le Bel Ordinaire s'intéresse aux interactions entre création et quotidien.

Les espaces d'exposition

Les ***espaces d'exposition*** *sont ouverts* ***d'octobre à juin, du mercredi au samedi, de 15h à 19h****. Ils sont composés de la grande galerie (400 m²) et de la petite galerie (150 m²).*

La ***grande galerie*** *accueille* ***3 expositions*** *par an :*

- *chacune s'étend sur 10 semaines,*
- *entre chacune d'elles une période de 4 semaines est consacrée au démontage et au montage.*
- *La programmation des expositions du premier semestre est assurée par la Bel Ordinaire en collaboration avec des commissaires d'exposition, des équipes artistiques ou encore des structures repérées du territoire comme image-imatge ou le FRAC Aquitaine.*
- *L'exposition de fin d'année est présentée par accès(s), cultures électroniques.*

La ***petite galerie*** *accueille* ***5 expositions*** *par an, dont au moins :*

- *2 dédiées au design graphique (déc-janv et mai),*
- *2 confiées à des structures partenaires locales (la Maison des éditions, Bon'art, accès(s)...)*

Les espaces de création

Les ***espaces de création*** *sont accessibles :*

- *toute l'année et sans limitation d'horaires pour les 5 ateliers individuels (chacun 50 m²)*
- *en présence de l'équipe du BO et sous réserve de validation des capacités à utiliser les machines-outils pour l'atelier de construction (180 m²), l'atelier de peinture (100 m²) et l'atelier de sérigraphie (120 m²).*

***Les ateliers individuels** :*

- *sont faits pour permettre la réalisation d'un projet artistique et ou culturel, dans un cadre professionnel.*
- *Ils sont mis à disposition gracieusement dans le cadre du programme de résidences du BO, avec ou sans attribution d'une bourse de production. Ces mises à disposition sont décidées suite à des appels à projets. Pour les résidences 2014, les appels à projets seront diffusés sur notre site internet au plus tard le 13 décembre 2013 et les candidatures seront à déposer au plus tard le 17 février 2014, les résidences débuteront en avril 2014.*
- *Ils sont mis à disposition avec participation au frais de structure en dehors du programme du BO. Les coûts sont alors de : 100€ la première semaine, 90 € la seconde, 80 € la troisième, 70 € les suivantes. A ces conditions, les espaces seront ouverts à partir de mars 2014. Un dossier de demande sera téléchargeable sur notre site au plus tard le 13 décembre 2013.*
- *Les mises à disposition sont à minima d'une semaine et au maximum de 52 semaines.*
- *Ils font 50 m2 chacun et sont équipés d'une étagère, d'un point d'eau et d'un stockage matières dangereuses.*
- *Ils sont attenants à la matrice construction, et en proximité immédiate des ateliers peinture et sérigraphie.*
- *Les états des lieux d'entrée et de sortie se font obligatoirement selon les disponibilités de l'équipe du BO et le plus souvent en semaine.*

***Les ateliers mutualisés** :*

- *L'atelier* ***construction*** *sera doté de machines-outils permettant de travailler le bois et le métal.*
- *L'atelier de* ***peinture*** *sera doté d'une cabine de peinture sous pression.*
- *L'atelier de* ***sérigraphie*** *sera équipée d'une table « une main » pour impressions sur tous supports plans. La mutualisation de cet atelier sera effective à la rentrée 2014-2015.*

Les fiches techniques de l'ensemble des espaces seront mises en ligne au plus tard le 17 janvier 2014.

***En savoir + sur le Bel Ordinaire** :*
belordinaire.agglo-pau.fr

CONTACT:
le Bel Ordinaire, espace d'art contemporain
les abattoirs, allée Montesquieu 64 140 Billère
T: 05 59 72 25 85
belordinaire.agglo-pau.fr



Le Bel Ordinaire, espace d'art contemporain est un équipement de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées soutenu par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et le Conseil Régional d'Aquitaine.